

Bulletin de L'ARPEA

Journal Romand de l'Environnement

N° 236 • AVRIL 2008 • 44^e ANNÉE

3

ÉDITORIAL

5

PROTECTION DES EAUX

Les rejets pluviaux urbains peuvent représenter une source très importante de contamination des milieux récepteurs. Grâce à la directive STORM du VSA, les communes vont disposer d'un précieux outil pour la protection des eaux.

13

L'EXEMPLE DES COMMUNES

Dans le présent *Bulletin*, l'exemple à suivre est celui de la Ville de Pully: profitant de la réalisation d'un vaste chantier sur l'une de ses artères les plus fréquentées, la municipalité y teste deux techniques de dépotoirs filtrants pour le traitement des eaux pluviales routières.

21

JOURNÉE PUSCH-ARPEA: GESTION DU BRUIT DANS LES COMMUNES

Que peuvent entreprendre les communes pour intégrer les contraintes liées à la gestion du bruit? Après le cadre légal publié dans le numéro précédent, voici des exemples de réalisations concrètes présentées lors de la Journée PUSCH-ARPEA organisée le 23 octobre 2007 à Yverdon:

- 21 • Planification des zones à bâtir en tenant compte du bruit.
- 27 • Conception et mesures de protection des bâtiments en zones bruyantes.
- 33 • Exemples de réaménagements routiers: traversées de villages ou d'agglomérations.

41

EAU POTABLE

Eau potable: «or bleu» pour les régions alpines?

46

LÉGISLATION

La Division Droit de l'OFEV met à jour chaque année un tableau récapitulatif des projets législatifs en cours ou planifiés pour les cinq ans à venir, avec, pour chacun, le contenu de la réglementation prévue et le calendrier respectif.